

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION  
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1893 rév. 1**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :  
*The French Committee for Accreditation certifies that :*

**BTP DIAGNOSTICS  
IMMEUBLE CENTRAL GARE  
1 PLACE CHARLES DE GAULLE  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX**

**SIREN : 901305763**satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012***fulfils the requirements of the standard :*et aux règles d'application du Cofrac  
*and Cofrac rules of application*en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

*A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.*pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :***SANTÉ / HEALTH**pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :***3-1893 rév. 1**et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.  
*and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*Date de prise d'effet / *Granting date* : **28/07/2022**Date de fin de validité / *Expiry date* : **28/02/2025**Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*La Responsable du Pôle Environnement - Transport -  
Métrologie Légale,*Pole manager - Environment - Transport - Legal Metrology,***Hélène GIBIERGE***Validé par Hélène GIBIERGE le 28/07/2022*

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1893

*This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1893*Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

**ANNEXE TECHNIQUE****N° 3-1893 rév. 1**

Organisme d'inspection accrédité :

**BTP DIAGNOSTICS****IMMEUBLE CENTRAL GARE  
1 PLACE CHARLES DE GAULLE  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX****PORTEE D'ACCREDITATION**

Accréditation en vigueur :

**14 - SANTÉ / 14.9 - Risques liés aux matières dangereuses /**  
14.9.1 - Inspections relatives à la prévention des risques liés à l'amiante

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
14.9.1a	Repérage et évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante à bord des navires #	Décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires Arrêté du 20 décembre 2017 relatif au modèle-type de la grille d'évaluation et au contenu du rapport de repérage prévus à l'article 4 du décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 dans le cadre du repérage de l'amiante à bord des navires Arrêté du 8 janvier 2018 relatif aux modalités d'accréditation des organismes d'inspection réalisant le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à bord des navires prévues à l'article 3 du décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
14.9.1b	<p>Repérage avant travaux des matériaux et produits contenant de l'amiante<sup>(1)</sup> dans les :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Navires relevant du champ du décret n° 2017-1442</li> <li>▪ Navires ne relevant pas du décret n° 2017-1442, bateaux, engins flottants ou autre construction flottante</li> </ul> <p><i>(1) Natures d'inspection b) obligatoirement associées à la nature a) qui est un préalable</i></p>	<p>Code du Travail (articles R. 4412-97 à R. 4412-97-6)            Arrêté du 19 juin 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les navires, bateaux, engins flottants et autres constructions flottant            Annexe I de l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments            NF X46-101 - Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les navires, bateaux, engins et autres constructions flottantes - Mission et méthodologie</p>

**14 - SANTÉ / 14.9 - Risques liés aux matières dangereuses /**

14.9.2 - Inspections relatives à la prévention des risques liés à la présence de matières dangereuses

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
14.9.2a	Inventaire des matières dangereuses à bord des navires #	<p>Règlement (UE) n° 1257/2013/424 relatif au recyclage des navires            EMSA Guidance on the inventory of hazardous materials - IHM Development and maintenance in the context of ship recycling regulation            Guides OMI applicables relatifs à l'inventaire des matières dangereuses à bord des navires, MEPC.269 (68), MEPC.222 (64) et MEPC.223 (64)            Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection</p>

## Section Inspection

## Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE
NAVALCheck	IMMEUBLE CENTRAL GARE 1 PLACE CHARLES DE GAULLE 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	07 88 67 20 72

Date de prise d'effet : **28/07/2022**Le Responsable d'Accréditation Pilote  
*The Pilot Accreditation Manager**Validé par Romain TEILLET***Romain TEILLET**

Accréditation Non Valide

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1893.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr